



Préavis municipal No 39/21 relatif au budget de fonctionnement pour l'exercice 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a le plaisir de soumettre à vos délibérations le projet de budget pour l'année 2021.

Comme les années précédentes, le budget présenté reflète une situation toujours très difficile à évaluer, tant au niveau des rentrées fiscales qu'au niveau des acomptes de la facture sociale et de la péréquation. Nous tenons compte, comme à son habitude, d'une estimation prudente des recettes. Les dépenses sont calculées au plus juste et découlent en grande partie de nos engagements directs.

Les charges et les revenus tiennent compte d'une estimation de 750 habitants prévus pour l'année 2021.

Administration générale:

110.301.11

Le poste salaire a été augmenté, le taux de travail de notre collaboratrice Mme Vuille passant de 35 à 50% et, en prévision, d'un engagement pour remplacer notre boursière qui prendra sa retraite en 2022.

- Achat d'un nouveau système informatique pour la gestion au niveau comptable, facturation et contrôle des habitants s'élevant à Fr. 25'000.-- est reporté pour l'instant. Le fournisseur n'a pas encore optimisé le développement de ses programmes. Il est donc prudent de reporter cette dépense.
- Service de maintenance du système informatique, annuel Fr. 13'000. --.
- Réserves diverses pour Fr. 2'000.--.

111.316.30

Le montant annuel de la location du photocopieur est d'environ Fr. 6'000.-- (copies comprises)
Le montant annuel de la location de la GED est d'environ Fr. 8'000.--

170.365.00

La participation de Fr. 3'000.-- est en faveur de la Fondation sportive du Mont-de-Chamblon.

Hormis les charges liées à l'informatique, la bureautique ainsi que les charges et revenus de l'administration générale sont stables ces dernières années.

Finances:

Les recettes des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ont été calculées sur la base d'une estimation. Les rentrées fiscales ont été réévaluées en fonction des revenus de l'année 2019, en tenant compte de l'arrêté d'imposition 2021 et de l'augmentation des habitants.

Les rentrées fiscales des personnes morales ont été estimées sur la base des acomptes sur le bénéfice et le capital au 30 septembre 2020 sous déduction de 8% selon les conseils de la Division perception et finances de l'Etat de Vaud.

Comme l'année précédente, un montant de Fr. 34'000.-- est prévu en tant que compensation fédérale à la RFFA.

Les autres rentrées ont été estimées comme les années précédentes avec une extrême prudence.

Nous vous présentons comme chaque année l'évolution des péréquations intercommunales et de la facture sociale :

Années	Facture sociale	Alimentation au fds de péréquation	Retour fds de péréquation	Dépenses thématiques	Solde net	Différences
Situation:						
acompte 2006	765'410	309'192	-105'006	-311'537	658'059	
Décompte 2006	623'665	304'099	-150'920	-165'179	611'665	-46'394
Acompte 2007	992'046	412'444	-67'629	-295'952	1'040'909	
Décompte 2007	767'588	366'698	-169'375	-158'369	806'542	-234'367
Acompte 2008	763'975	304'099	-149'731	-165'652	752'691	
Décompte 2008	942'214	456'186	-168'451	-85'975	1'143'974	391'283
Acompte 2009	1'029'291	366'698	-159'697	-158'369	1'077'923	
Décompte 2009	1'039'650	499'416	-266'147	-68'687	1'204'232	126'309
Acompte 2010	1'186'519	456'186	-164'919	-85'975	1'391'811	
Décompte 2010	1'165'678	514'811	-177'988	-56'129	1'446'372	54'561
Acompte 2011	625'253	695'685	-67'500	-69'726	1'183'712	
Décompte 2011	643'810	716'273	-69'600	-119'347	1'171'136	-12'576
Acompte 2012	690'626	746'550	-70'800	-54'581	1'311'795	
Décompte 2012	620'889	733'793	-70'268	-112'297	1'172'117	-139'678
Acompte 2013	735'013	726'953	-69'600	-119'514	1'272'852	
Décompte 2013	692'970	743'665	-71'398	-142'079	1'223'158	-49'694
Acompte 2014	712'194	739'946	-70'268	-112'206	1'269'666	
Décompte 2014	831'724	807'083	-72'500	-59'713	1'506'594	236'928
Acompte 2015	750'236	747'181	-71'398	-140'363	1'285'656	
Décompte 2015	1'156'341	893'605	70'583	71'636	2'192'165	906'509
Acompte 2016	887'764	810'615	-72'500	-59'632	1'566'247	
Décompte 2016	790'376	809'532	-72'268	-112'479	1'415'161	-151'086
Acompte 2017	1'252'800	935'014	-70'583	-61'381	2'055'850	
Décompte 2017	1'000'182	853'198	-70'834	-169'060	1'613'486	-442'364
Acompte 2018	823'179	833'157	-72'268	-112'527	1'471'541	
Décompte 2018	817'046	745'928	-73'726	-153'342	1'335'906	-135'635
Acompte 2019	942'523	851'284	-88'543	-198'547	1'506'717	
Décompte 2019	747'041	752'639	-93'845	-201'288	1'204'547	-302'170
Acompte 2020	822'752	721'746	-92'157	-188'766	1'263'575	
Acompte 2021	735'779	707'049	-93'845	-204'310	1'144'673	

Dans les calculs de la péréquation, la valeur du point d'impôt pour 2021 est de Fr. 35'984.--.

Domaines et bâtiments:

Forêts Un montant pour l'entretien courant est prévu.

Grande salle : 350.311.10 Un montant est prévu pour l'achat de matériel divers.
350.314.10 Un montant pour l'entretien courant est prévu.
350.311.01 L'amortissement du solde du compte d'investissement
« Rénovation Grande salle » sur 30 ans.

Pavillon scolaire : 351.314.11 Un montant est prévu pour divers travaux de peinture.

Temple : 352.318.70 Un montant est prévu pour l'étude et analyse en vue d'une
rénovation du toit, boiserie, peinture, plafond ainsi que du système de
chauffage.
352.390.00 Une répartition des charges salariales est prévue pour le
nettoyage de l'église effectué par le Service de la voirie.

Maison de Commune:	<u>353.314.10</u> Le programme de remplacement des fenêtres du bâtiment continue. Un remplacement du tapis par du parquet est prévu dans les bureaux de l'administration et différents travaux d'entretien nécessaires.
Ancien collège:	<u>354.314.10</u> Un entretien courant est prévu, les gros travaux feront l'objet d'un préavis.
Villa :	<u>355.314.10</u> Des travaux de peinture sont à effectuer suite aux dégâts dus aux traces d'humidité antérieures aux travaux d'assainissement.
Ancien stand	<u>356.311.10</u> Un montant est prévu pour un entretien courant. <u>356.314.00</u> Un montant est prévu pour un entretien courant.

Les bâtiments font toujours l'objet d'un entretien annuel nécessaire et les travaux envisagés sont budgétés dans un souci de maintenir au mieux le patrimoine de la commune. Les réfections plus importantes feront l'objet de préavis.

Urbanisme

Comme lors du budget 2020, les montants prévus sont maintenus afin de mener à bien les dossiers.

Routes

Un montant est prévu pour l'achat de nouveaux drapeaux pour le village. Les travaux d'entretien des routes sont prévus comme chaque année.

L'amortissement de l'investissement du Chemin des Haies est prévu sur une durée de 30 ans.

Parcs et cimetière

Un montant est prévu pour l'entretien du matériel de la place de jeux. Comme chaque année, un montant est prévu pour l'achat de fleurs et de bacs supplémentaires.

Création d'un muret et divers travaux de finalisation de l'aménagement du parc de l'Ancien réservoir.

Ordures ménagères et déchets

Les charges et revenus sont estimés au plus juste et ne font pas l'objet de remarques particulières.

Egouts et épuration

Comme chaque année, un montant est prévu pour le curage et l'inspection des canalisations.

Le coût de la participation de la commune au crédit d'investissement nécessaire à l'amélioration de la STEP d'Yverdon a été prévu au budget.

Les autres charges et revenus sont estimés au plus juste et ne font pas l'objet de remarques particulières.

Le montant des taxes, couvre les charges du poste, en laissant une attribution au fonds de réserve de Fr. 53'800.00 qui sera utilisée pour l'amortissement de notre participation à la STEP d'Yverdon.

Police

Comme l'année précédente, un montant de Fr. 10'000.-- est budgété pour l'assistant de sécurité publique (ASP). Un montant de Fr. 5'000.-- est également prévu pour un service privé de surveillance du parking souterrain de la commune. Les charges de la police coordonnée liée à la péréquation sont légèrement inférieures à la prévision de l'année précédente.

Défense contre l'incendie

Le coût par habitant au SDIS de la région Nord vaudois est stable par rapport à l'année 2020. Nous recevons comme chaque année une participation du SDIS pour le local DAP de Montagny.

Sécurité sociale

Un montant a été prévu pour continuer de promouvoir le label « santé ».

L'augmentation des charges du réseau RADEGE provient de l'engagement d'un comptable à 50% dès août 2021, de nouvelles places d'accueil à midi, 24 places supplémentaires (12 à Fiez et 12 à Montagny) ainsi que du nombre de places d'accueil de mis passant de 80 à 165 places.

Conclusions:

Le budget présente un déficit conséquent, mais celui n'est pas pour autant une surprise étant donné la perte des recettes fiscales liée à la RIEIII.

Les charges ont été calculées de manière très prudente en tenant compte des aménagements et améliorations toutefois nécessaires.

Compte tenu de ce qui précède et du détail du budget qui vous est fourni par ailleurs,

le total des charges budgétées se monte à	Fr 4'893'542.00
le total des revenus budgétés se monte à	<u>Fr. 4'255'915.00</u>
ce qui laisse apparaître une perte de	<u>Fr 637'627.00</u>

Vu ce qui précède, nous vous demandons de bien vouloir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, accepter la proposition suivante:

Le Conseil communal de Montagny-près-Yverdon

- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- vu le préavis de la Municipalité
- ouï le rapport de la commission

d é c i d e

Article 1 d'adopter le budget 2021 tel que présenté.

Ainsi délibéré par la Municipalité, dans sa séance du 23 novembre 2020, pour être soumis au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

F. R. Rohner



La Secrétaire

R. Maradan